

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 03860 Numéro SIREN : 527 736 797 Nom ou dénomination : A2SB CONSULTANTS
--

Ce dépôt a été enregistré le 16/11/2023 sous le numéro de dépôt 27318

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

Désignation de l'entreprise SASU A2SB CONSULTANTS

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 51 AVENUE DE LA LIBERATION 94100 SAINT MAUR DES FOSSES

SIRET

5 2 7 7 3 6 7 9 0 0 2 0

Durée de l'exercice en nombre de mois *

1 2

Durée de l'exercice précédent *

1 2

LE 16 NOV. 2023

SOUS LE N° 27318

				Exercice N clos le	
				31/12/2022	
ACTIF		Brut	Amortissements-Provisions	Net	
		1	2	3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030	2 580	
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
Total I (5)		044	048	2 580	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070		
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074	730	
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086		
	Charges constatées d'avance *	092	094		
Total II		096	098	730	
Total général (I + II)		110	112	3 310 2 580 730	
PASSIF				Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	100	
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126		
	Réserves réglementées *		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132		
	Report à nouveau		134	(11 709)	
	Résultat de l'exercice		136		
	Subventions d'investissement		137		
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142	(11 609)	
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	324	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	4 380	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	7 636	
	Produits constatés d'avance		174		
Total III		176	12 339		
Total général (I + II + III)		180	730		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise SASU A2SB CONSULTANTS		Néant ☒		
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018	Exercice N clos le 31/12/2022	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214	
		Services *		217	218	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée *				224	
	Subventions d'exploitations reçues				226	
	Autres produits				230	
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stocks (marchandises) *				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)			242	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244	
	Rémunérations du personnel *				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements *				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)					270	
	Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)	294	
	Produits exceptionnels (IV)				290	
	Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	348			
	Impôt sur les bénéfices * (VII)				306	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)					310	
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324		
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999	
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991				
	ZFANG 44. quaterdecies	345	Investissements outre-mer	344		
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (H. septuagies)	993		
	Créance due au report en arrière du déficit			346	350	
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	655	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647		
Droit divers	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648	Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)	641		
	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies F)	990	Deduction exceptionnelle (Art 39 decies G)	649		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						
	Bénéfices col. 1		Déficit col. 2	352	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356	
	Déficits antérieurs reportables * 7 970 dont imputés sur le résultat :				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						
	Bénéfices col. 1		Déficit col. 2	370	372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

M

A2SB CONSULTANTS
Société par actions simplifiée au capital de 100 €
Siège social : 51, avenue de la Libération
94100 SAINT-MAUR DES FOSSES.
RCS CRETEIL : 527.736.797.

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 30 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le trente juin à 18 heures.

L'associé s'est réuni au siège social en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation de la Présidence faite individuellement plus de quinze jours avant la présente Assemblée.

Est présent :

- La succession de Monsieur Serge BALLANT associé, titulaire de 100 actions en pleine propriété ;

La succession de Monsieur Serge BALLANT préside la séance en sa qualité de Président.

Le Président constate que l'associé présent détient 100 actions constituant 100% du capital social et 100% des droits de vote attachés à ces parts sociales. L'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- le bilan, le compte de résultat et les annexes, ainsi que l'inventaire des valeurs actives et passives de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- le rapport de gestion de la Présidence sur l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- le texte des résolutions proposées aux Associés.

Monsieur le Président déclare ensuite que le texte des résolutions, le rapport de gestion et les documents comptables précités ont été remis à l'associé en même temps que l'ordre du jour, à l'exception de l'inventaire des valeurs actives et passives qui a été tenu à sa disposition au siège social conformément aux dispositions légales.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.



Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du Jour

- lecture du rapport de gestion de la Présidence sur la situation de la Société et son activité pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- approbations dudit rapport ;
- approbation des comptes ;
- affectation du résultat ;
- quitus de la Présidence ;
- rémunération de la Direction ;
- questions diverses.

Il est alors donné lecture des rapports de la Présidence et du texte des résolutions proposées à l'associé.

La discussion est ensuite ouverte.

Monsieur le Président constate en premier lieu qu'aucune question écrite n'a été posée.

Après divers commentaires et échanges de vues entre les membres de l'Assemblée et plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes ont été successivement mises aux voix.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidence sur la gestion de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés, constatant que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 est nul (égal à 0), aucune affectation ne peut avoir lieu.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des Associés donne à la succession de Monsieur Serge BALLANT quitus de l'exécution de son mandat de Président pendant l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

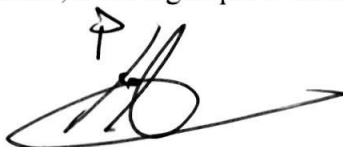
L'Assemblée Générale des Associés constate qu'aucune rémunération n'a été versée à la Direction au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

La société étant sans activité, aucun frais de représentation n'a été généré par la Direction.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal par la Présidence, lequel, après lecture, a été signé par l'associé.



Succession Serge BALLANT
Président Associé.